



2023-76

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 17 juillet à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 10/07//2023

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER
Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS, Anne-Marie TORE,
Raymonde HABOUZIT, Sabine JOUVHOMME, Thierry SOLEILHAC

Excusés :

Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Serge ABOULIN qui a donné procuration à Thierry SOLEILHAC
Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Franck PAILLON
Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Christian GIRARD

Secrétaire de séance : Michel BEGON

**OBJET : REHABILITATION D'UN TENEMENT IMMOBILIER INCLUANT LA CREATION
D'UN POLE MEDICAL : CHOIX DES ENTREPRISES POUR 4 LOTS**

Monsieur le maire rappelle la délibération 2023-72 du 26 juin 2023 validant le choix des entreprises pour 11 lots sur 15. En effet, les lots 4 « charpente bois », et 6 « étanchéité », ont été déclarés infructueux (offre inacceptable) et les lots 9 « plâtrerie-peinture » et 14 « chauffage-refroidissement-ventilation-plomberie » ont nécessité une analyse supplémentaire.

La remise des offres pour les lots 4 et 6, reconsultés, a été fixée au 7 juillet 2023, consultation à laquelle 8 entreprises ont candidaté. (3 pour le lot « charpente bois » et 5 pour le lot « étanchéité »).

L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 %

La commission travaux a également désigné les attributaires pour les lots 9 et 14.



2023-76

Après présentation du rapport d'analyse des offres et analyse supplémentaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'attribuer les marchés aux prestataires et montants suivants :

Lot 4 « charpente bois » :

Entreprise VELAY COUVERTURE CHARPENTE, sise Blavozy (43)

Pour un montant de 80 842.00 € HT, soit 97 010.40 € TTC

Lot 6 « étanchéité » :

Entreprise EGGE GAYTE, sise Polignac (43)

Pour un montant de 24 239.30 € HT, soit 29 087.16 € TTC

Lot 9 « plâtrerie peinture » :

Entreprise PERETTI sise St Germain Laprade (43)

Pour un montant de 164 677.56 € HT, soit 197 613.07 € TTC

Lot 14 « chauffage-refroidissement-ventilation-plomberie » :

Entreprise LASHERME, sise Le Puy-en-Velay (43)

Pour un montant de 203 718.90 € HT, soit 244 462.68 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant, notamment les éventuels avenants.

- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Le Maire,
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,
Michel BEGON

Fait et délibéré le 17/07/2023
Pour extrait certifié conforme